# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON **DU 24 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le treize avril deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents :

MMES C. BOEX, B. BRION, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,

C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. MARCAULT,

M.-J. PERRILLAT-AMEDEE, B. RODET

MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, F. ROSSET,

P. ROUSSEAU-BARATHON, N. TARDIF

Absents excusés:

M. J.-P. LE JONCOUR donne procuration à MME C. COUDURIER,

M. C. MOENNE donne procuration à MME C. BOEX,

MME M. VIGNE donne procuration à MME A. COLLOMB,

M. C. PHILIPPE

Secrétaire de séance : MME C. BOEX

# RARARARARA

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

# RARARA

Madame Colette BOEX est désignée secrétaire de séance.

# RARARA

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle souhaite rajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Composition des commissions municipales
- → Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et trois logements : Lot 11 Plomberie / sanitaires / chauffage
- **○** Convention de servitudes au profit d'ENEDIS

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

# ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2017

### Délibérations :

- 1. Avenant n°2 du marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et trois logements : Lot 8 Sols souples
- 2. Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et trois logements : Lot 6 Doublages / cloisons / faux-plafonds
- 3. Approbation des tarifs du Service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2017/2018
- 4. Redevances d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité Fixation du montant pour l'année 2017
- 5. GRDF : Convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel
- 6. Composition des commissions municipales
- 7. Avenant n°1 du marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et trois logements : Lot 11 Plomberie / sanitaires / chauffage
- 8. Convention de servitudes au profit d'ENEDIS
- > Commission Urbanisme
- > Rapports des commissions et groupements
- Ouestions diverses
- Dates à retenir

# S É A N C E

# § <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU</u> 27 MARS 2017

Aucune remarque n'est faite.

# Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 27 mars 2017.

### **DÉLIBÉRATIONS**

01. AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS: LOT 8 SOLS SOUPLES Délibération n° 2017-35

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2014-78 en date du 6 octobre 2014, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et la réalisation de locaux professionnels et de logements.

En raison de la modification des affectations des locaux, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 8 relatif aux sols souples.

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°2:

Entreprise	Montant initial € HT	Avenant	Nouveau montant € HT	Variation
SOLS CONFORT LOT N°8	5 507.41	7 975.95	13 483.36	+ 144,82 %
T.V.A. 20 %	1 101.48	1 595.19	2 696.67	
TOTAUX T.T.C.	6 608.89	9 571.14	16 180.03	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux pour le lot 8 de l'entreprise SOLS CONFORT.

# Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux concernant le lot 8 Sols souples, comme détaillé ci-dessus,
- ✓ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ✓ DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal.
- AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 6 DOUBLAGES / CLOISONS / FAUX-PLAFONDS Délibération n° 2017-36

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2014-78 en date du 6 octobre 2014, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et la réalisation de locaux professionnels et de logements.

En raison de la modification des affectations des locaux, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 6 relatif aux doublages / cloisons et faux-plafonds.

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°1:

Entreprise	Montant initial € HT	Avenant	Nouveau montant € HT	Variation
BONGLET LOT N°6	59 529.20	21 551.40	81 080.60	+ 36,20 %
T.V.A. 20 %	11 905.84	4 310.28	16 216.12	
TOTAUX T.T.C.	71 435.04	25 861.68	97 296.72	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot 6 de l'entreprise BONGLET.

# Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot 6 Doublages / Cloisons / Faux-plafonds, comme détaillé ci-dessus,
- ✓ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ✓ DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal.

	APPROBATION DES TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT
03.	POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018
	Délibération n° 2017-37

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les tarifs appliqués par le Service Enfance Jeunesse et Sport de la commune doivent être approuvés et propose de ne pas modifier les tarifs présentés :

# # TARIFS POUR LA CANTINE

Quotient familial	TARIF pour 1 repas
De 0 à 800 €	4,35 €
De 801 € à 1 600 €	5,25 €
De 1 601 € à 2 200 €	6,10 €
De 2 201 € à 3 000 €	6,30 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	6,50 €
Protocole PAI (Plan accueil individualisé) pour tout le monde	3,00 €

# # TARIFS POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET LES T.A.P. DE 15H45 A 16H30

Quotient familial	TARIF: → TAP de 15h45 à 16h30 → Périscolaire pour ½ heure
De 0 à 800 €	1,10 €
De 801 € à 1 600 €	1,20 €
De 1 601 € à 2 200 €	1,40 €
De 2 201 € à 3 000 €	1,45 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	1,50 €

Durant le temps d'activités périscolaires (T.A.P.), la tarification s'applique à partir de 16 heures, le quart d'heure de 15 h 45 à 16 heures est gratuit pour les familles.

# # TARIFS POUR LES ATELIERS DECOUVERTES

Quotient familial	TARIF pour 1h15 (de 15h45 à 17h)
De 0 à 800 €	2,20 €
De 801 € à 1 600 €	2,40 €
De 1 601 € à 2 200 €	2,80 €
De 2 201 € à 3 000 €	2,90 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	3,00 €

# # TARIFS POUR L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Quotient familial	TARIF pour 2 heures 15 (de 15h45 à 18h00)
De 0 à 800 €	5,00 €
De 801 € à 1 600 €	6,20 €
De 1 601 € à 2 200 €	7,30 €
De 2 201 € à 3 000 €	7,50 €
Supérieur ou égal à 3 001 €	8,00 €

# # TARIFS POUR LES ACTIVITÉS JEUNESSE (POINT ACCUEIL JEUNESSE)

Quotients familiaux Types d'activité	<b>Quotient familial 1</b> 0 à 800 €	Quotient familial 2 801 à 1 600 €	Quotient familial 3 1 601 à 2 200 €	Quotient familial 4 2 201 € à 3 000 €	Quotient familial 5 ≥ 3 001 €
A	1,10 € / h	1,70 € / h	2,30 € / h	2,50 € / h	2,80 € / h
В	1,20 € / h	1,80 € / h	2,40 € / h	2,60 € / h	2,90 € / h
C	1,70 € / h	2,30 € / h	2,80 € / h	3,00 € / h	3,20 € / h

A : L'activité est réalisée sur place sans prestation spécifique

B: L'activité est réalisée sur place avec prestation, ou à l'extérieur de la commune sans prestation spécifique

C: L'activité est réalisée à l'extérieur avec prestation

Les enfants non domiciliés sur la commune d'Arenthon se verront appliqués automatiquement le quotient familial n°5.

# Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE les tranches de quotient familial,
- ✓ **APPROUVE** les tarifs du Service Enfance Jeunesse et Sport (cantine accueil périscolaire ateliers découvertes école municipale des sports activités jeunesse) applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et pour toute l'année scolaire 2017/2018,
- ✓ **DECIDE** que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – FIXATION DU MONTANT POUR L'ANNÉE 2017 Délibération n° 2017-38

Dans le cadre de sa mission d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur le territoire de la commune d'Arenthon, Madame le Maire informe les conseillers que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) vient de communiquer le plafond de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité sur la commune pour l'année 2017.

Madame le Maire rappelle que la revalorisation de cette redevance s'applique dans le cadre du décret N°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et d'électricité.

Il est rappelé également qu'une nouvelle redevance d'occupation du domaine public "chantiers provisoires" a été instaurée sur le territoire de la commune selon le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Pour 2017, le plafond calculé de la redevance d'occupation du domaine public sur la commune d'Arenthon est de 200,00 € (deux cents euros) et la redevance d'occupation du domaine public "chantiers provisoires" est fixée à 20,00 € (vingt euros).

Madame le Maire propose l'instauration de ces deux redevances selon les montants fixés par le SYANE.

# Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

✓ **ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant les redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

GRDF: CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE DE

L'INFRASTRUCTURE DE TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS COMMUNICANTS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL Délibération n° 2017-39

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2016-65 en date du 5 septembre 2016 le conseil municipal avait approuvé le projet de réalisation d'un réseau de gaz issu de la production de méthane sur le site de la station d'épuration de la Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR).

La société GRDF (Gaz Réseau Distribution France) qui va gérer le futur réseau de gaz engage un projet de modernisation de son système de comptage de gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommation de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Le projet « Compteurs communicants gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

GRDF propose donc une convention d'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur sur un bâtiment communal, pour laquelle Madame le Maire demande l'approbation du Conseil municipal.

# Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur,
- ✓ AUTORISE le maire ou son représentant à signer cette convention avec GRDF et ses annexes.

06. RÉALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE Délibération n° 2017-40

Le Conseil municipal,

05.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Après avoir procédé à l'installation du Conseil municipal, et à l'élection du maire et des adjoints,
- Vu la proposition de Madame le Maire de constituer plusieurs commissions municipales,

### après délibération, à l'unanimité,

- ✓ FIXE ainsi qu'il suit la dénomination des différentes commissions municipales,
- ✓ **DESIGNE** par vote secret les conseillers municipaux membres desdites commissions.

# TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

					Nicolas TARDIF	Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Christophe PHILIPPE		Claude	René DECARROUX	Joël BOEX	Colette	Chantal COUDURIER	Responsable:	FINANCES
					Monique VIGNE	Frédéric ROSSET	Claude MOENNE		Jean-Pierre LE JONCOUR	Sébastien GAILLARD	René DECARROUX	Brigitte CAUL-FUTY	Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Responsable:	TRAVAUX BÂTIMENTS
							Pierre ROUSSEAU- BARATHON		Frédéric ROSSET	Marie-Josephe PERRILLAT- AMEDEE	René DECARROUX	Colette BOEX	Claude MOENNE	Responsable :	VOIRIES
							Frédéric ROSSET		Christophe PHILIPPE	Marie-Josephe PERRILLAT- AMEDEE	Claude MOENNE	Brigitte BRION	Colette BOEX	Responsable :	ENVIRONNEMENT AGRICULTURE
							Frédéric ROSSET (PLU)		René DECARROUX	Claude MOENNE	Chantal COUDURIER	Colette BOEX	Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Responsable :	URBANISME PLU AOS
		Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Frédéric ROSSET	Jean-Pierre LE JONCOUR	Sébastien GAILLARD	René DECARROUX	Chantal COUDURIER		Brigitte CAUL-FUTY	Brigitte BRION	Joël BOEX	Colette BOEX	Claude MOENNE	Responsable:	AMÉNAGEMENT DU VILLAGE PATRIMOINE
						Nicolas TARDIF	Christophe PHILIPPE		Maryline MARCAULT	Amandine COLLOMB	Brigitte BRION	Colette BOEX	Chantal COUDURIER	Responsable:	AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE
									Monique VIGNE	Brigida RODET	Maryline MARCAULT	René DECARROUX	Amandine COLLOMB	Responsable:	SOCIAL
										Brigida RODET	Maryline MARCAULT	Chantal COUDURIER	Brigitte CAUL-FUTY	Responsable:	MARPA
										Monique VIGNE	Nicolas TARDIF	Maryline MARCAULT	Janet FREMEAUX	Responsable:	CULTURE BIBLIOTHÉQUE
					Nicolas TARDIF	Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Maric-Josephe PERRILLAT- AMEDEE		Maryline MARCAULT	Schastien GAILLARD	Janet FREMEAUX	Brigitte CAUL-FUTY	Colette BOEX	Responsable:	COMMUNICATION / VIE ASSOCIATIVE
					Frédéric ROSSET	Jean-Pierre LE JONCOUR	Suppléants: Joël BOEX			Monique VIGNE	Claude MOENNE	Sébastien GAILLARD	Chantal COUDURIER	Titulaires:	APPEL D'OFFRES
							Patrick DUNAND	Jean-Claude BESSON	ST-PIERRE:		Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Fráléric ROSSET	Claude MOENNE	ARENTHON:	SYNDICAT D'EAU ARENTHON / ST-PIERRE
François VIOLLET	Marcel PIOUTAZ	Renée BAY	Ginette AMASSOVITCH	Externes : Monique AGNIER		Monique VIGNE	Nicolas TARDIF		Brigida RODET	Maryline MARCAULT	René DECARROUX	Amandine COLLOMB	Chantal COUDURIER	Elus :	CCAS
										Monique VIGNE	Sébastien GAILLARD	René DECARROUX	Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Responsable :	FOOTBALL ENTENTE ARENTHON / SCIENTRIER

# O7. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS: LOT 11 PLOMBERIE / SANITAIRES / CHAUFFAGE Délibération n° 2017-41

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2014-78 en date du 6 octobre 2014, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et la réalisation de locaux professionnels et de logements.

En raison de la modification des affectations des locaux, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 11 relatif à la plomberie, aux sanitaires et au chauffage.

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°1:

Entreprise	Montant initial € HT	Avenant	Nouveau montant € HT	Variation
SARL P2C ENERGIES LOT N°11	115 776.70	21 995.91	137 772.61	+ 19 %
T.V.A. 20 %	23 155.34	4399.18	27 554.52	
TOTAUX T.T.C.	138 932.04	26 395.09	165 327.13	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot 11 de l'entreprise SARL P2C ENERGIES.

# Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot 11 Plomberie / Sanitaires / Chauffage comme détaillé ci-dessus,
- ✓ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ✓ DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal.

Madame le Maire présente le tableau récapitulant les avenants relatifs au marché public de travaux pour la réalisation de la micro-crèche :

15%		1 161 198	153 207	1 010 339		TOTAL HT	
		21 304		21 304	ROUX	MOBILIER AGENCEMENT	16
		11 240		11 240	CUNY	EQUIPEMENTS DE CUISINE - APPAREILLAGES	15
		11 790		11 790	CSA	CLOTURES - PORTAILS	14
En attente avenant n° 2	23%	90 606	16 709	73 896	CORNILLON	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	13
Modifications à venir		18 388		18 388	MEYER	VENTILATION	12
	19%	137 773	21 996	115 777	P2C	PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE	=
		24 161		24 161	ACAF	ASCENSEUR	10
Modifications à venir	22%	62 574	11 191	51 383	BONGLET	PEINTURES INTERIEURES EXTERIEURES	09
	145%	13 483	7 976	5 507	SOLS CONFORT	SOLS SOUPLES	80
Modifications à venir	17%	78 859	11 359	67 500	SCM	CARRELAGES - REVETEMENTS MURAUX	07
	36%	81 081	21 551	59 529	BONGLET	DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS	06
	-3%	38 211	1 100	39 459	ROUX	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	05
		46 569		46 569	ROUX	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - VITRERIE - OCCULATIONS	04
		128 396		128 396	ROUX	CHARPENTE - COUVERTURE - FERBLANTERIE	03
avenants 1-2-3	22%	346 326	61 326	285 000	BACCHETTI	GROS ŒUVRE	02
		50 440		50 440	SMTP	VOIRIE RESEAUX DIVERS	01
Observations	% marché base	NOUVEAUX MONTANTS 2016 ht	AVENANT HT	ATTRIBUTION  TRANCHE FERME + CONDITIONNELLE HT	ATTRII ENTREPRISE	CORPS D'ETATS	LOT

# 08. CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS Délibération n° 2017-42

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la société ENEDIS sollicite l'autorisation d'installer une ligne électrique haute tension souterraine d'une longueur de 108 mètres sur des parcelles communales cadastrées section C numéro 2235 - 2237 et 2239 situées Route du Stade, dans le cadre de l'alimentation du programme immobilier de la société SCCV Les Jardins du Château, actuellement en cours d'aménagement.

Il convient donc d'établir une convention de servitudes au profit d'ENEDIS, établie à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Cette convention détaille les droits et obligations du propriétaire et d'ENEDIS.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention de servitudes au profit d'ENEDIS et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

# Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE la convention de servitudes, jointe en annexe, au profit d'ENEDIS pour l'installation d'une ligne électrique haute tension sous les parcelles cadastrées section C numéro 2235, 2237 et 2239,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **URBANISME**

# La commission du 30 mars 2017

Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Jérémy MOLLIEX-DONJON Vélux

176, Chemin de la Tour

Zone UC: urbanisation des hameaux

Monsieur Emmanuel GARNIER Clôture

110, Route de Fessy

Zone UC: urbanisation des hameaux

Monsieur Florian PLADER Vélux et réfection toiture

2365, Route de Bonneville

Zone UC: urbanisation des hameaux

Monsieur Vincent CARDINET Abri de jardin

2152, Route de Bonneville

Zone UC: urbanisation des hameaux Zone Nh: zone naturelle humide

### Monsieur Marc LE MONTAGNER

1590 Bis, Route de Bonneville

Zone UC: urbanisation des hameaux

Monsieur Jean-Luc POETE 100, Chemin du Château Zone UA2 : secteur du château concerné par une réglementation particulière de préservation de la Division parcellaire

Piscine enterrée

Permis de construire : la commission Urbanisme demande la démolition de la bâtisse existante non habitée et ce afin de déplacer les carports le long de la RD 19 (accès impossible pour le premier stationnement par rapport à la construction principale)

SARL 2 BAT

120, Route de Montagny

qualité du patrimoine bâti

Zone UC: urbanisation des hameaux

Zone N: zone naturelle

Réalisation 5 duplex dans bâtiment existant + abris de voitures

### **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

# § COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire informe le Conseil de l'attribution de deux subventions pour le projet d'aménagement des combles de l'école en salle d'accueil périscolaire :
  - 31 427 € au titre de la DETR (Etat),
  - 45 000 € au titre du FDDT (Conseil départemental).
- Madame le Maire indique que notre conseiller en assurances, Monsieur LOOF, va être mandaté pour assister la commune dans les consultations d'assurances relatives au bâtiment de la micro-crèche.
- Madame le Maire rappelle l'urgence de trouver de nouvelles recettes face à la baisse drastique des dotations de l'Etat. Comme demandé lors de précédentes séances du Conseil municipal, Madame le Maire présente le fonctionnement de la taxe d'aménagement et propose de réévaluer le taux en le passant de 4,1 à 5 %. Cette taxe concerne les personnes réalisant des travaux de construction ou de réhabilitation sur la commune.
  - Madame le Maire tient à souligner que cette taxe n'est payable qu'une seule fois et cela permettrait de ne pas toucher les taxes liées aux foyers pour le moment.
  - Madame le Maire demande l'approbation du Conseil pour l'inscription de ce point lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre (Sébastien GAILLARD).
- Madame le Maire présente également le projet d'instauration de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles à compter de l'approbation du PLU en 2013.
  - Madame le Maire demande l'approbation du Conseil pour l'inscription de ce point lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, à 13 voix pour et 2 voix contre (Joël BOEX et Brigitte

- La signature de l'acte d'achat des parcelles de Madame Pascale MAJET, héritière de Monsieur Camille SAUTHIER, approuvée par délibération n° 2017-01 en date du 3 janvier 2017, est repoussée car la commune attend l'avis de France Domaine. La délibération sera réinscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.
- Madame le Maire indique qu'avant de vendre à Monsieur NAEGELEN les parcelles communales issues de la préemption des propriétés ROULLEAU et ROSNOBLET, une division parcellaire doit être réalisée afin de séparer le domaine public (abribus et trottoirs) du domaine privé communal.
  L'ensemble des membres du Conseil souhaite conserver l'angle entre la RD19 et la RD 19 bis dans le domaine public, afin d'assurer une sécurisation optimale du carrefour.

# § COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE – PATRIMOINE

- Dans le cadre du futur projet immobilier qui aura lieu au chef-lieu et qui permettra la réalisation d'arcades commerciales, la majorité des membres de la commission ne souhaite pas réserver un local commercial au nom de la commune. La vente des parcelles ne sera donc pas acquittée par une dation en paiement, comme prévue initialement.
- Madame le Maire indique que la consultation pour le concours d'architecte relatif à l'aménagement des espaces publics du centre village est actuellement en cours. La publicité a été faite le 3 avril dernier et les candidatures doivent être déposées au plus tard le 24 mai.
- La prochaine réunion de la commission est prévue le lundi 15 mai à 19h00 en Mairie, en vue de discuter du choix du devenir des différents bâtiments communaux.

# § COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Une réunion entre les commissions Travaux / Bâtiments et Appel d'offres et l'architecte Monsieur FROMONT est prévue le mercredi 3 mai à 17h30 en Mairie, pour l'analyse des offres concernant le marché de travaux pour la future salle d'accueil périscolaire.
- Une nouvelle consultation a été lancée pour le lot électricité du marché de la salle d'accueil périscolaire car aucune offre n'a été reçue dans la consultation initiale.
- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON rappelle la réunion publique pour le réseau de gaz prévue le jeudi 11 mai à 19h30 à la Maison des Associations.

# § COMMISSION VOIRIES

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que la commission travaille sur la réfection de la 2<sup>ème</sup> tranche de la Route des Arculinges (entre Monsieur Jacques VERDEL et le carrefour Route de Fessy).
  - L'objectif est de réduire la chaussée avant la maison de Monsieur VERDEL. Une réunion est prévue avec Monsieur FIGON et le CERD.

- S'agissant du projet de réalisation de trottoirs sur la Route de Bonneville au lieu-dit Les Chars, les membres de la commission sont allés sur place pour la gestion des eaux pluviales. Une réunion sera organisée avec Eiffage pour avoir un complément d'informations sur la question des eaux pluviales.
- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que le CERD exprime un avis plus que mitigé pour le projet de marquage vélo dans le secteur agglomération des Chars. Un courrier sera envoyé au Conseil départemental pour présenter la motivation de la municipalité à intégrer l'utilisation du vélo dans les déplacements sur la commune.
- A la Papéterie, il est prévu de renforcer les barrières par des murets chasse roues sur la Route de Bonneville. Le CERD demande des précisions. Monsieur MOENNE a pris contact avec la société AXIMUM pour obtenir un complément d'informations.
- Le cabinet de géomètres CARRIER travaille sur la régularisation des emprises foncières effectuées par la commune sur le Chemin de la Tour.
- L'acte notarié pour la cession à titre gratuit de la voie du Lotissement d'Andey est en cours de préparation.
- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe l'assemblée qu'une visite du territoire de la commune a été faite avec la société EIFFAGE pour la réfection annuelle de la voirie. Une intervention rapide de la société est prévue.
- Les travaux de réfection de la dernière tranche de la Route des Chars doivent démarrer début mai.
- S'agissant de la future voirie du projet immobilier Les Jardins du Château, le bureau BERAUD doit réaliser une étude de double tourne à gauche sur la Route de Bonneville qui devra être validée par le CERD.

Madame FREMEAUX quitte la séance à 20h18.

# § COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

- Afin de répondre à l'objectif « zéro phyto » imposé par la loi, les services techniques recherchent actuellement des méthodes et matériels utiles et efficaces pour le désherbage. La méthode d'ébouillantage n'a pas été retenue car le résultat n'est pas satisfaiant.
- Madame BOEX indique qu'aucune solution n'a été trouvée concernant le litige avec Monsieur Claude SOMMEILLER pour le Chemin des Tattes. Le coût pour la recherche des propriétaires auprès d'un notaire s'élèverait à 5 000 euros et le déplacement du piège à gravier coûterait environ 14 000 euros. L'ensemble des conseillers estiment qu'il s'agit d'un coût trop onéreux et que la solution de busage du ruisseau impacterait la préservation de l'écosystème présent dans ce secteur.
- Une réunion de la commission Environnement élargie est prévue le mardi 9 mai à 18h30 en Mairie, afin de préparer la rando du terroir organisée le 2 juillet prochain.

# § <u>COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE</u>

- Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre du renouvellement du Projet éducatif territorial (PEDT), une réunion du comité de pilotage (Commission Affaires scolaires + Associations + Enseignants + Service Enfance Jeunesse et Sport) est prévue le mardi 13 juin à 18h00 en Mairie.
- La prochaine réunion du conseil d'école aura lieu le mardi 13 juin à 20h00 en Mairie.

# § COMMISSION SOCIALE

- La prochaine sortie des Aînés (Balade en Saône-et-Loire) est prévue le vendredi 12 mai 2017.
- Le jury de concours choisira début juin l'architecte pour le projet de MARPA.
- Madame le Maire indique que le Préfet de Haute-Savoie a effectué un recours gracieux à l'encontre de la délibération relative à la convention avec l'ADMR pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche. Madame le Maire est en attente d'un rendez-vous avec le Sous-préfet de Bonneville.
- Une réunion avec la PMI et l'ADMR est prévue le mercredi 31 mai à 14h00 pour la gestion de la micro-crèche.

# § COMMISSION COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE

- Madame BOEX rappelle la prochaine réunion de la commission prévue le 25 avril à 18h30 en Mairie, ainsi que la date limite de remise des articles pour le prochain bulletin municipal fixée au 29 avril.
- En raison des circonstances suite au décès du Maire Monsieur Alain VELLUZ et de l'organisation des différents scrutins des élections présidentielles et législatives, la réunion d'accueil des nouveaux habitants prévue le 19 mai est annulée et repoussée au mois d'octobre.
- Madame le Maire informe l'assemblée que l'association Mer et Montagne a souhaité annuler la démontagne.
- Madame le Maire donne lecture de la demande de l'association Gym en Pays Rochois qui souhaite un second créneau d'utilisation du rez-de-chaussée de la Maison des Associations le mardi matin. Madame le Maire rappelle que la commune facture un tarif horaire à cette association, tout comme aux autres associations utilisant la salle chaque semaine pour des cours à titre payant. L'ensemble des membres du Conseil donne un avis favorable à cette demande.
- Madame le Maire présente le choix fait par les maires de la CCPR concernant la location des chapiteaux.
  - Il a été décidé de réparer le chapiteau de la CCPR en raison du coût important proposé par les prestataires de location de chapiteaux. Le chapiteau sera réparé fin juin / début juillet. Pour les communes ayant besoin d'un chapiteau avant cette période, elles doivent se charger elles-mêmes de louer un chapiteau auprès d'un prestataire.

Le coût de réparation sera réparti entre les 9 communes de la CCPR. Le chapiteau sera ensuite géré par la ville de La Roche-sur-Foron, mais un coût d'installation sera facturé aux communes, tout comme le coût de formation des différents agents municipaux qui aideront à monter et démonter le chapiteau.

Les membres du Conseil approuvent ces décisions.

### § COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

Laurine CAUL-FUTY est arrivée 4<sup>ème</sup> sur 26 au concours régional de lecture à haute voix « Les petits champion de la lecture » qui a eu lieu à Annecy le 29 mars dernier.

# § COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'un recours a été déposé par des riverains au sujet de la proposition d'installer l'aire de grand passage à Amancy, en face du terrain de football.

# § SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce qu'un nouveau président a été élu, suite au décès de Monsieur Alain VELLUZ. Il s'agit de Monsieur Claude MOENNE.

# § SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A)

Concernant la compétence GEMAPI, un déplacement dans le secteur du Foron est prévu le jeudi 4 mai à 14h00 avec les techniciens, en vue de réaliser l'étude de cet affluent dans le cadre de la trame verte et bleue.

### **OUESTIONS DIVERSES**

> Suite à la présentation du système de téléalerte réalisée par la société CII Télécom avant la séance publique du Conseil municipal de ce jour, les élus ne souhaitent pas mettre en place ce système de diffusion de messages d'alerte pour le moment.

### DATES A RETENIR

- ✓ Mardi 25 avril à 18h30 en Mairie : Commission Communication / Vie associative
- ✓ Jeudi 27 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Mercredi 3 mai à 17h30 en Mairie : Réunion Commissions Travaux/Bâtiments et Appel d'offres + Mr FROMONT pour analyse des offres marché salle périscolaire

- ✓ Dimanche 07 mai : Elections présidentielles 2<sup>nd</sup> tour
- ✓ Mardi 9 mai à 18h30 en Mairie : Réunion Commission Environnement élargie
- ✓ Mercredi 10 mai à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 11 mai à 19h30 à la Maison des Associations : Réunion publique relative au réseau de gaz
- ✓ Vendredi 12 mai : Sortie des Aînés
- ✓ Lundi 15 mai à 19h00 en Mairie : Commission Aménagement du village / Patrimoine
- ✓ Mercredi 17 mai à 18h00 en Mairie : Réunion avec APE, AJA, Comité des fêtes et le FCAS pour le chapiteau
- ✓ Lundi 22 mai à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Mercredi 24 mai à 17h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Mercredi 31 mai à 14h00 : Réunion avec PMI et ADMR pour la micro-crèche
- ✓ Jeudi 8 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 11 juin : Elections législatives 1<sup>er</sup> tour
- ✓ Lundi 12 juin à 18h00 en Mairie : Présentation Initiative Faucigny Mont-Blanc + Réunion du Conseil municipal
- ✓ Mardi 13 juin à 18h00 en Mairie : Réunion Comité de pilotage du PEDT (Commission Affaires scolaires + Associations + Enseignants + SEJS)
- ✓ Mardi 13 juin à 20h00 en Mairie : Conseil d'école
- ✓ Dimanche 18 juin : Elections législatives 2<sup>nd</sup> tour
- ✓ Dimanche 02 juillet : Randonnée du Terroir
- ✓ Samedi 08 juillet : Festival Rioul'n Sport

Séance levée à 21h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance, Colette BOEX

Le Maire, Chantal COUDURIER

Affiché le 23 / 05 / 2017.

